ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 14781

Texte de la question

Mme Laurence Dumont attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur l'inégalité de traitement des personnes vivant en maison de retraite. La loi de finances 2007 a étendu pour les personnes accueillies dans un établissement de long séjour la réduction d'impôts sur le revenu de 25 % aux dépenses d'hébergement et a augmenté le plafond des dépenses de 3 000 euros à 10 000 euros. Ce dispositif d'aide aux personnes dépendantes ne s'applique qu'aux seules personnes imposables, alors que les non-imposables sont celles qui en auraient le plus besoin. C'est pourquoi elle lui demande si des mesures sont envisagées pour aider les personnes non imposables accueillies dans un établissement de long séjour.

Données clés

Auteur : Mme Laurence Dumont
Circonscription : Calvados (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14781
Rubrique : Impôt sur le revenu
Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité
Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 321
Question retirée le : 16 novembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)